

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Europe & France > France > Femme (France) > Violences à l'encontre des femmes (France) > **Emotion et protestations après le rejet de la demande de libération de (...)**

Emotion et protestations après le rejet de la demande de libération de Jacqueline Sauvage par la justice

lundi 15 août 2016, par [Collectif / Signatures multiples](#), [SAUVAGE Jacqueline](#) (Date de rédaction antérieure : 12 août 2016).

Sommaire

- [STUPÉFACTION !](#)
- [Jacqueline Sauvage, ils \(...\)](#)

STUPÉFACTION !

La demande de libération de Jacqueline Sauvage rejetée

Les effronté-e-s sont accablées et scandalisées par le rejet de la demande de libération de Jacqueline Sauvage, six mois après la grâce présidentielle qui lui avait été accordée !

Ainsi, Jacqueline ne pourra pas retrouver ses proches et trouver enfin la paix après ces longues décennies de douleurs et de violences.

Pourtant, les témoignages de ses trois filles qui avaient entre autres accusé leur père de les avoir violées, ne laissent aucun doute sur le régime de terreur que celui-ci leur faisait subir. De même que le coup à la lèvre dont souffrait leur mère le jour du meurtre. Hélas, la justice n'avait pas voulu qualifier ce meurtre de légitime défense du fait que la réaction n'avait pas été concomitante et proportionnée aux coups reçus. Mais comment proportionner 47 années de maltraitements physiques et psychologiques ? Les effronté-e-s exigent que soit enfin pris en compte le syndrome de la femme battue qui développe un stress post-traumatique, induisant des mécanismes de défense incompris par la Justice.

Nous sommes d'autant plus déçues que la mobilisation des militantes féministes avait réussi à lancer un vrai débat de fond sur les violences faites aux femmes. Nous comptons depuis le début de cette année 67 femmes mortes sous les coups de leurs compagnons ou ex-compagnons. Qui en parle ? Il aura fallu paradoxalement qu'une victime tue son mari pour qu'on en parle enfin ! Car nous le savons : Si Jacqueline avait fini par succomber aux coups de son conjoint, elle n'aurait sans doute fait l'objet que d'une brève dans la rubrique des faits divers, dans l'indifférence générale, au lieu de faire la Une de tous les journaux.

Le cas de Jacqueline Sauvage est très représentatif. Comme 85% des victimes, elle n'avait jamais porté plainte. Sa mère était elle-même battue par son père, banalisant sans doute à ses yeux la normalité des scènes de violences conjugales. Elle avait un statut professionnel de conjointe collaboratrice qui ne lui permettait pas de toucher ses propres salaires. Dans un pays où l'autonomie financière des femmes est loin d'être acquise, où les ordonnances de protection interdisant aux

hommes violents d'approcher leurs victimes sont rares, où le manque de places d'hébergement d'urgence est flagrant, où les subventions allouées aux associations qui accompagnent les victimes sont rognées, comment s'étonner que les femmes hésitent à porter plainte de peur des conséquences et des représailles ?

Les effronté-e-s restent mobilisées auprès de Jacqueline Sauvage et contre toutes les formes de violences faites aux femmes jusqu'à ce que de réelles mesures et une réelle prise de conscience sur la nature et l'ampleur de ce phénomène viennent arrêter l'hécatombe !

* Publié le 12 août 2016

<https://effrontees.wordpress.com/2016/08/12/cp-stupefaction-la-demande-de-liberation-de-jacqueline-sauvage-rejetee/>

Jacqueline Sauvage, ils ont osé

Communiqué de presse

Ainsi donc le Tribunal d'Application des Peines de Melun a rejeté la demande de libération conditionnelle de Jacqueline Sauvage.

Une fois de plus, la justice française fait la démonstration de son incapacité totale à recevoir la parole des femmes victimes de violences. Cette femme qui endurait depuis 47 ans des sévices, ainsi que ses enfants, de la part de son mari qu'elle a in fine supprimé, s'est vue infliger dix ans de prison. Où était la justice durant ces longues années pour la protéger ? Qu'a entendu la justice des faits qu'elle subissait ? Rien ! La condamnation est tombée, brutale comme un couperet, car il n'y avait pas de légitime défense. Surdité extrême et incompréhension absolue.

Il aura fallu une mobilisation exceptionnelle de 400 000 personnes qui ont signé une pétition réclamant la libération de Jacqueline Sauvage pour que le Chef de l'État lui accorde une grâce partielle.

Et là on nous ressort la même chose. Les magistrats ont mal pris la mobilisation antérieure sans doute.....

Le « dévoilement » des violences faites aux femmes date, grâce aux féministes, des années 1970. Jamais cette justice patriarcale n'a modifié son fonctionnement pour prendre en compte ce fait social. C'est aux victimes de se plier au fonctionnement de la justice et tant pis pour elles si elles ne rentrent pas dans les cases !

Il est grand temps que ce scandale cesse et que s'entame une vaste remise en cause de la justice française sur ce sujet.

Dans un pays où la formation obligatoire de tous les personnels ayant à faire avec les femmes victimes ne date que de la loi du 4 août 2014, les féministes ne se tairont jamais ! Elles appelleront à se mobiliser dès la rentrée de septembre !

* Vendredi 12 août 2016 :

<http://collectifdroitsdesfemmes.org/spip.php?article463>

Pour rappel :

Une femme battue condamnée à 10 ans de prison : un déni de justice

<https://entrelignesentrelesmots.wordpress.com/2015/12/10/une-femme-battue-condamnee-a-10-ans-de-prison-un-deni-de-justice/>

Pour Jacqueline, victime de l'in-justice

<https://entrelignesentrelesmots.wordpress.com/2015/12/04/pour-jacqueline-victime-de-lin-justice/>

« Qui a un permis de tuer ? » - Pour la libération de Jacqueline Sauvage

<https://entrelignesentrelesmots.wordpress.com/2015/12/22/qui-a-un-permis-de-tuer/>

Grâce et justice pour Jacqueline Sauvage

<https://entrelignesentrelesmots.wordpress.com/2016/01/30/grace-et-justice-pour-jacqueline-sauvage/>

Après la grâce pour Jacqueline Sauvage, comment lutter contre les violences faites aux femmes ?

<https://entrelignesentrelesmots.wordpress.com/2016/02/01/apres-la-grace-pour-jacqueline-sauvage-comment-lutter-contre-les-violences-faites-aux-femmes/>

P.-S.

*

<https://entrelignesentrelesmots.wordpress.com/2016/08/12/stupefaction-la-demande-de-liberation-de-jacqueline-sauvage-rejetee/#more-24542>